Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-15_05_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 02 juillet 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 08 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 08 juillet à dix-huit heures, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, DENIS Alain, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, LAMIDON Nathalie, FRANCILLETTE Frédérick, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Absents et représentés : MACHET Bernadette (pouvoir à LECORGNE Nicole), DARCHE Patrice (pouvoir à GOUEZIN Alain), GAILLARD Catherine (pouvoir à BERTHELOT Yvon), PASQUIER-PANSART Aurélie (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume), BECAVIN Elise (pouvoir à TARDIEU Thierry), REMY Colette (pouvoir à AVRIL Michel), SUPERCHI-GAILLARD Luc (pouvoir à Erwann LARUPT).

Absents : FOURNIER Richard, QUERRE Sophie.

Secrétaire de séance : GOUEZIN Alain

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS et Sylvie JANSEN DST de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**24**
Nombre de votants :	**31**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 15-05-2026-CM : Adhésion à Cinéphare

Le cinéma Le Korrigan est un équipement communal proposant tout au long de l'année une programmation diversifiées, mettant à la fois l'accent sur l'art et essai, le jeune public, le public familial, en version française ou originale.

Dans ce cadre, il est proposé de l'adhésion à Cinéphare.

Cinéphare est un réseau de quarante-sept salles de cinéma et d'associations de cinéphiles de Bretagne. Son objectif est de garantir la diversité du cinéma par l'aide à la diffusion de films d'art et essai, de recherche, de documentaires, de courts métrages et d'œuvres de répertoire. Cinéphare contribue ainsi à l'aménagement culturel du territoire par la mise en réseau des salles de petite et moyenne exploitation.

Cinéphare propose tout au long de l'année des animations, notamment à destination du jeune public, des rencontres avec des réalisateurs ou des critiques, des débats avec des associations, des cycles de films de répertoire ainsi que des formations à destination de ses adhérents.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260708-15_05_2026_CM-DE

Cinéphare est soutenu par Le Conseil Départemental du Finistère, le Conseil Départemental du Morbihan, la Région Bretagne, la DRAC Bretagne et le CNC.

Le coût pour l'année 2026 est de 216 €.

Vu l'article L 2121-19 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission culture réunie le 9 juin 2026 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité

ADHERE au réseau Cinéphare

PRECISE que la somme sera imputée au budget annexe cinéma

AUTORISE le maire à mettre fin à cette adhésion le cas échéant.

Le Maire
Erwann LARUPT

